

DEMANDE D'ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date :

Pour toute demande d'arrêté municipal, merci d'adresser le formulaire rempli à la police municipale par courriel à police.municipale@reyrieux.fr

Nom de l'association :

Nom du demandeur :

Adresse du demandeur :

Téléphone:

Mail :

Souhaite demander un arrêté municipal pour :

DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

→ à transmettre 1 mois avant la date de la manifestation au plus tard

A l'occasion de :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation :

Horaire souhaité :

Le nombre de débit temporaire de boissons est fixé à 5 par année civile. Lors de manifestations sportives, ce nombre est porté à 10 par année civile, lorsque l'association est agréée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Il est rappelé que la vente d'alcool aux mineurs est interdite.

Le :

Signature :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(ex : mise en place de matériel sur le domaine public)

→ à transmettre 1 mois avant la date de la manifestation au plus tard

A l'occasion de :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation :

Horaire souhaité :

Le :

Signature :

CIRCULATION

(ex : défilé)

→ à transmettre 1 mois avant la date de la manifestation au plus tard

A l'occasion de :

Date de la manifestation :

Horaire souhaité :

Itinéraire (à décrire + joindre un plan) :

Nom des organisateurs chargés de la sécurité :

Une copie de la liste des signaleurs, préalablement envoyée en Préfecture par l'association, devra impérativement être jointe à cette demande d'arrêté.

Le :

Signature :